



DATE
09 OCT. 2009

N°
2196

DELIBERATION N° 39/2009 du 30 Septembre 2009

**Relative à des modifications du Règlement du Service d'Eau Potable
de la Commune de HUAHINE**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,

En sa séance du 30 Septembre 2009, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 04/CONV/CM/2009 du 25 Septembre 2009, sous sa présidence, avec Madame Carolina TEUIRA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le Décret n° 72-407 du 17 Mai 1972, portant création des Communes en Polynésie Française ;
- Vu** le Décret 80-918 du 13 Novembre 1980, portant notamment application de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977 ;
- Vu** le Décret n° 2008-1020 du 22 Septembre 2008, portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération n° 84/97 du 30 août 1997 relative au Règlement du Service d'Eau Potable ;
- Vu** la délibération n° 7/2004 du 30 mars 2004, instaurant la facturation bimestrielle de la redevance de l'eau fournie par les forages communaux ;
- Vu** la délibération n° 46/2004 du 28 septembre 2004 relative à des modifications du Règlement du Service d'Eau Potable de la Commune de HUAHINE ;

Considérant la situation des restes à recouvrer et la volonté commune du Trésorier Payeur des Iles Sous-le-Vent et du Conseil Municipal de mettre en place de nouvelles procédures plus efficaces de recouvrement des recettes ;

Ouï l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1er : L'article III du Règlement du Service de l'Eau Potable est remplacé comme suit :

La fourniture de l'eau se fait uniquement au moyen de branchements munis de compteur d'eau normal ou de compteur d'eau à prépaiement.

Contrôle a posteriori

Acte rendu exécutoire
après réception en Subdivision

le **09 OCT. 2009**
et publication ou notification

du
09 OCT. 2009
Le Maire,

